

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2020 – 141

Le 28 octobre 2020

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Genworth MI Canada Inc. (MIC) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Genworth MI Canada Inc., qui est maintenant exploitée sous la dénomination sociale Sagen MI Canada MC (la « société ») (TSX : MIC), a annoncé aujourd'hui avoir conclu une convention d'arrangement définitive (la « convention d'arrangement ») selon laquelle Brookfield Business Partners L.P. (NYSE : BBU) (TSX : BBU.UN), de concert avec certaines des sociétés de son groupe et des partenaires institutionnels (collectivement « Brookfield »), fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de la société (les « actions ordinaires ») qui ne sont pas déjà détenues par Brookfield.

Selon les modalités de la convention d'arrangement, Brookfield (qui détient environ 57 % des actions ordinaires) fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires qu'elle ne détient pas au prix unitaire de 43,50 \$ CA au comptant en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (l'« opération »).

L'opération sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement établi en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions qui est assujéti à l'approbation du tribunal. La réalisation de l'opération nécessitera une approbation établie par les deux tiers des votes exprimés par les actionnaires, l'approbation du ministère des Finances et le respect d'autres conditions de clôture habituelles.

La société prévoit d'envoyer une circulaire d'information par la poste pour l'assemblée extraordinaire en novembre 2020 et de tenir l'assemblée vers la fin de décembre 2020.

La clôture de l'opération est prévue pour le premier semestre de 2021.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anne Fiddes  
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC